



# Commune de Goupillières

## Compte-rendu du conseil municipal du 11 janvier 2024

**Date de convocation : 18 septembre 2023**

**Date d'affichage : 18 septembre 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

**Nombre de membres présents : 12**

**Quorum : 7**

**Absents : 1**

**Vote : 12**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

### Etaient présents :

Mme FRANÇOIS Régine, Mme MELEARD Muriel, M. MOKRY Germain, Mme MEIER Sophie, Mme CORDIER Marie-Hélène, Mme AMIOT-KLAJNY Coralie, M. DESLANDES Pierre, Mme BAUDRY Mireille, M. LOISEL Olivier, M. COGNET Pierre-Emmanuel, M. JEAN Stéphane, Mme DELAINE Patricia,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme BELLO Céline.

Mme MARINO Anne est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 26 septembre 2023 a été lu et approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour N°1 :

- Modification simplifiée du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) : vote de la délibération de mise à disposition du public.
- Vote pour autoriser les dépenses en investissement avant le vote du budget 2024.
- Déploiement d'une nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques à partir du second trimestre de l'année 2024.
- Divers.

## **Conseil Municipal du 11 janvier 2024**

### **1. Modification simplifiée du P.L.U.**

Le conseil municipal a décidé, il y a plus de 2 ans, de lancer une révision simplifiée du P.L.U.

La vie de notre P.L.U. actuel nous a révélé quelques ambiguïtés et améliorations à apporter.

Une version simplifiée implique malgré tout un passage et validation obligatoire auprès des différentes institutions Agriculture/Commerce/Départementale/Juridique/Environnemental et Territorial.

Les principaux sujets sont :

- L'emprise au sol des piscines qui ne sera plus dans les 10% de surface constructible
- Passage de 80% à 70% pour la surface de terrain maintenu en espaces verts plantés ou engazonnés en pleine terre.
- Moins de contraintes pour l'installation des panneaux photovoltaïques
- Les mobil-homes et les conteneurs maritimes seront règlementés
- Les clôtures et limites séparatives seront harmonisées.

Les différentes administrations ont donné un accord favorable à ces modifications.

Le Conseil Municipal doit aujourd'hui délibérer pour les approuver et autoriser la mise à disposition du public de ce P.L.U. modifié. Comme le demande la réglementation, l'annonce de cette modification sera publiée le 15 janvier dans deux journaux, Le Parisien et Le Courrier des Yvelines.

L'ensemble du dossier sera à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie à partir du 31 janvier 2024 et ce jusqu'au 01 mars 2024, ainsi que sur le site internet de la commune.

Un registre sera également à la disposition du public à partir du 31 janvier 2024 et ce jusqu'au 01 mars 2024 afin de recueillir les remarques et observations éventuelles.

A partir du 01 mars 2024, les éventuelles remarques seront analysées pendant 1 mois.

Ensuite, la modification simplifiée de notre P.L.U. sera présentée au Conseil Municipal qui délibèrera et adoptera (ou non) le projet.

### ***Délibération acceptée à l'unanimité***

### **2. Vote pour autoriser les dépenses en investissement avant le vote du budget 2024**

Dans l'attente du prochain vote du budget 2024, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le Maire de la commune à pouvoir régler les factures d'investissement qui vont arriver au premier trimestre 2024.

### ***Délibération acceptée à l'unanimité***

### **3. Déploiement d'une nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques à partir du second trimestre de l'année 2024.**

Le SEY (Syndicat d'Electricité des Yvelines) a prévu d'installer une nouvelle double borne de recharge pour les véhicules électriques dans notre commune. Cette fois, l'emplacement choisi serait en bordure du terrain de sport rue de la Justice afin d'avoir la possibilité de recharger les véhicules en bas du village. Le SEY prend entièrement à sa charge la pose et l'entretien de ces bornes, tout comme celles déjà en fonctionnement près de la Mairie.

#### **4. Décision modificative du budget de la commune 2023**

Suite à une affectation de « charges du personnel » supérieure à l'estimation budgétaire de mars 2023, l'article 65 est augmenté de 9000€ et l'article 615221 « entretien et réparation bâtiment publics » est diminué de 9000€.

#### ***Délibération acceptée à l'unanimité***

#### **5. Projets du prochain contrat rural 2024/2027 : Construction de nouveaux bâtiments pour l'école / Aménagement du terrain de sport rue de la Justice / Enfouissement réseaux chemin creux et chemin de la Marianne**

Dans le cadre de la préparation de notre prochain contrat rural de 2024-2027, il est envisagé de réaliser de nouvelles constructions en remplacement de « l'Algéco » qui sert actuellement de garderie scolaire et de lieu d'animation bibliothèque pour les élèves, ainsi que des locaux sanitaires mieux adaptés aux enfants et accessibles par les deux classes et la garderie, sans passer par l'extérieur. Enfin, ces nouveaux bâtiments seront conformes aux normes d'isolation et accès PMR pour la classe située en haut.

Le second projet est l'aménagement du terrain de sport et de loisirs, rue de la Justice, avec la plantation d'arbres, terrain de foot plat et entouré d'une piste pour courir, faire du vélo ou de la trottinette avec les petits, terrain de boules, agrès, bancs...

Le dernier projet concernera probablement l'enfouissement des réseaux et la pose de l'éclairage public dans le Chemin Creux et le Chemin de la Marianne, pour un démarrage des travaux espéré fin 2024, avec un devis estimatif actuel de 180 000€ hors revêtement pour ces deux rues.

#### **6. Ecole primaire de Goupillières en danger**

Nous avons actuellement un problème lié à la nomination en tant que titulaire, d'un professeur des écoles arrivé en septembre 2023 dans la classe de CM1/CM2.

Nous avons pris connaissance par les parents d'élèves avec preuves à l'appui de problèmes éducatifs importants. Nous avons immédiatement prévenu Mme l'inspectrice d'académie qui a pris certaines mesures pour aider ce professeur, mais les choses ne se sont pas améliorées, tandis que l'inquiétude des parents et l'angoisse des enfants n'ont fait que s'accroître jusqu'à Noël. La baisse du niveau scolaire des enfants avant l'entrée en 6ème inquiète énormément et à juste titre. À la suite de plusieurs courriers des parents auprès de l'Académie, Mme le Maire a envoyé un courrier à Mme l'Inspectrice d'Académie en recommandé avec AR, avec une copie adressée à Mme la Directrice d'Académie des Yvelines, à notre député M. Karl Olive, vice-présidente du Sénat Mme Sophie Primas et M. Gabriel Attal. Plusieurs d'entre eux ont agi et relayé notre demande auprès de l'Académie des Yvelines. Le but n'étant pas de nuire au professeur, victime de ce qui semble être une erreur de management de la part de l'éducation nationale en installant dans une position inconfortable un professeur qui n'a pas acquis les fondamentaux de son poste, surtout dans la tenue d'une classe de double niveau. Les enfants n'ont pas à en pâtir et si cette situation devait durer, une vingtaine de parents ont envoyé des courriers début janvier, en décidant d'inscrire leurs enfants dans d'autres établissements scolaires. Deux enfants ont déjà quitté l'école à la rentrée de janvier et nous en sommes navrés. Nous sommes en attente d'une solution sans équivoque, pour remplacer immédiatement le professeur actuel, pour le bien-être et le maintien du bon niveau scolaire des enfants ainsi que pour la pérennité de notre école.

L'ensemble du Conseil Municipal se battra pour sauvegarder notre école, sa qualité et les valeurs de son enseignement. Une école communale est le centre de la vie d'un village.

## **7. Arrêt de Bus 78 EXPRESS IDF Mobilités / Bus scolaires 78S en dysfonctionnement**

Depuis la rentrée, les utilisateurs des bus scolaires de la ligne 78S pour le lycée de Villiers-Saint-Frédéric rencontrent d'importants problèmes.

Les bus sont surchargés et ne prennent pas les enfants à bord lorsqu'ils arrivent à Goupillières et souvent ne passent pas du tout (22 jours où le bus n'est pas passé au dernier trimestre 2023). Des parents ont dû s'organiser pour conduire les étudiants vers leurs établissements scolaires, ainsi que pour le retour.

Les autres communes de la ligne 78S sont bien évidemment aussi impactées.

Tout ceci est inacceptable, d'autant que le rétablissement de l'arrêt Goupillières pour la ligne 78 EXPRESS, qui aurait pu représenter une alternative de transport en commun pour les habitants et les jeunes lycéens, a été refusé par Ile De France Mobilité (IDFM).

Le scandale s'amplifie en découvrant la réorganisation des transports pour la rentrée 2024 avec la suppression de plusieurs arrêts sur la ligne 78 Express dans d'autres villages.

Plusieurs demandes et courriers de la part de notre député, de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, de notre Conseillère Départementale, ainsi que de Mme le Maire, ont été envoyés à la Présidente d'IDFM, Madame Péresse, sans réponses de sa part, pour le moment.

Nous sommes dans l'attente de solutions légitimes par rapport aux besoins de chacun, dans un contexte de décarbonations routière où les transports en commun devraient être privilégiés.

Pour continuer dans les transports, la ligne L010, qui transporte les enfants au collège d'Orgerus, a, elle aussi, été impactée, bus surchargés, un horaire sur 2 supprimé le matin pendant tout un trimestre, mais grâce à la mobilisation des associations de parents d'élèves et des Mairies, la situation s'est améliorée et est redevenue normale.

## **8. Sécurisation du trottoir route de Septeuil**

Le refus d'obtention des arrêts de la ligne 78 Express par IDFM sur la route de Septeuil a bloqué notre projet de sécurisation des accès et leur financement.

De ce fait, les habitants de cette rue et les enfants qui se rendent à l'arrêt du bus scolaire rue des Châtaigniers ou qui se rendent à l'école, se trouvent en danger sur une portion entre la route de Flexanville et la rue de la Vallée Penaut, sans lumière l'hiver et sans éléments de sécurité en bordure de trottoir.

La départementale 11 est très fréquentée et les véhicules ne respectent pas la limitation à 50 de la signalisation à l'entrée de Goupillières jusqu'au panneau de sortie.

Mme le Maire est en attente de devis et de subventions pour remédier au mieux à ce problème et protéger nos administrés.

## **9. Début des travaux d'enfouissement du réseau et de la mise en place de l'éclairage public rue du Vieux Moutier et Chemin des Marchands : mi-février.**

## **10. Appel d'offres restauration de l'église Saint-Germain de Goupillières**

La commission doit se réunir et statuer sur le choix des entreprises, après avoir analysé les offres et étudié la synthèse fournie par le bureau d'études et l'architecte en charge du dossier avec les bâtiments de France et le département. Les travaux devraient débuter au printemps.

## **11. Isolation logement communal**

Le logement communal n'a pas été isolé au niveau de la périphérie des murs extérieurs.

Seul le grenier a été isolé.

Avec le consentement de notre locataire, dont les factures d'électricité sont élevées, les travaux pourraient avoir lieu au printemps ou cet été suivant le délai d'obtention des devis et l'accord des subventions nécessaires à leur exécution.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10 et ont signé les membres présents.**